



Honoraires des Transactions Immobilières

Les honoraires d'agence sont inclus dans le prix de vente affiché.

Les honoraires sont à la charge du **VENDEUR**.
Le pourcentage et le forfait sont appliqués sur le prix net vendeur.

Date de mise à jour : 01/11/2024

Transactions Immobilières – Immobilier à usage d'habitation

(maison, appartement, terrain).

Montants Transactions TTC	% / Montants Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000€	5900€
Jusqu'à 399 999€	6%
Au delà de 400 000 €	5%
Terrains jusqu'à 60 000€	4500€
Terrains + de 60 000€	10%
Prix annexe (cave, parking, garage...) < 10 000 €	2000€
Prix annexe (cave, parking, garage...) de 10 000 € jusqu'à 40 000 €.	3500€
Avis de valeur	145€ TTC

Immobilier Professionnel

Catégories	% / Montants Honoraires TTC
Fonds de commerces	6%
Murs commerciaux	6%

Les taux de TVA pratiqués en immobilier sont de 20 % et les commissions sont payées en TTC

Les honoraires s'entendent avant enregistrements et émoluments du notaire.

Dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un professionnel de l'immobilier (agence immobilière avec vente dans l'ancien) ou par un promoteur (vente en VEFA), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.